



# Assurance travaux de construction

La protection optimale pour votre projet de construction

Qui ne se réjouit pas d'un projet de construction ou de travaux de transformation ? Mais tout chantier peut aussi occasionner des incidents fâcheux. L'assurance travaux de construction assure aussi bien contre les conséquences d'accidents de chantier que contre des erreurs de montage sur l'objet construit et vous permet de suivre sereinement l'avancée des travaux.

## Vos prestations d'assurance en bref :

- ✓ Dommages matériels aux objets de construction ou de montage suite à des événements survenus de manière imprévue
- ✓ Frais de déblaiement, de démolition et de reconstruction
- ✓ Frais de décontamination

# Assurance travaux de construction

## Une couverture optimale grâce à l'assurance travaux de construction

Une construction est toujours un projet passionnant – mais elle implique aussi un certain nombre d'incertitudes. Il peut se passer bien des choses, des imprévus qui retardent ou, dans le pire des cas, détruisent la construction. Surtout dans les grands projets, il est souvent difficile de comprendre l'origine exacte du sinistre et revendiquer ainsi un dédommagement de l'assurance responsabilité civile de l'entrepreneur. C'est là que l'assurance travaux de construction intervient.

### Une dalle en béton s'effondre

Quelques jours après que la dalle ait été coulée, le plafond du premier étage s'effondre subitement. Les dégâts sont conséquents. Les gravats doivent être évacués et l'étage doit à nouveau être bétonné. Le plan de construction est considérablement retardé.

### Chute d'échafaudage

Le réveil est rude : durant la nuit, des éléments de l'échafaudage se sont renversés, ce qui a endommagé la façade. Les dégâts sont importants et les travaux en cours sont retardés. La cause du sinistre n'est pas encore connue, un acte de vandalisme ne peut pas être exclu.

### Retard en raison d'un litige

Les travaux sont retardés en raison d'un litige. Aucun accord ne peut être trouvé et impossible de savoir qui est à l'origine du différend et donc qui a causé le dommage.

### En toute sécurité grâce à l'assurance travaux de construction

L'assurance travaux de construction vous assure contre ce type de dommage et bien d'autres encore. En plus, elle offre également une couverture contre les retards de construction onéreux.

Plus d'informations sur [gvb-privatversicherungen.ch/bauwesen](http://gvb-privatversicherungen.ch/bauwesen)



## Assurance travaux de construction\*

| Couvertures   | Prestations assurées                                |
|---|---|
| Dommmages matériels aux objets de construction ou de montage suite à des événements survenus de manière imprévue et subite  | Maximum jusqu'à la somme d'assurance convenue       |
| Accidents de construction et de montage imprévus (détériorations et destructions)   |   |
| Frais de déblaiement, de sauvetage, de déplacement, de protection, de recherche de dommages, de démolition et de reconstruction ainsi que frais d'évacuation et taxes de dépôt  | 10 % de la somme d'assurance, minimum CHF 20 000.–  |
| Frais de décontamination  | 10 % de la somme d'assurance, maximum CHF 100 000.– |
| Extensions de couverture possibles : matériel d'échafaudage et d'étayage, palplanches, matériel de coffrage, ouvrages provisoires, toitures de fortune, containers, clôtures de chantier et protections ; ouvrages existants, installations et choses menacées (bâtiments existants, meubles, vêtements, appareils, machines) ; terrains à bâtir et environnants ; engins de chantier, outils, machines de construction et équipements de montage ; frais d'expertise ; frais supplémentaires et perte de revenu ; puits artésiens (sondes géothermiques) | Maximum jusqu'à la somme d'assurance convenue       |
| Franchise   | Minimum CHF 1 000.–                                 |

\* Le risque est assumé par Allianz Suisse

Les présentes informations ne sont qu'un bref descriptif et ne sont pas juridiquement contraignantes. Seules la police d'assurance, les informations à la clientèle, les conditions générales de l'assurance et les dispositions légales sont juridiquement contraignantes.